

Le 26 novembre 2013

‘Par dépôt électronique’

Me Véronique Dubois
Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc)
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3854-2013
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2014-2015

Chère consœur,

La présente donne suite à votre correspondance datée du 22 novembre 2013 et vise à transmettre à la Régie les informations portant sur la planification de l'audience à venir dans le dossier cité en rubrique.

Temps requis pour l'adoption de la preuve et identité des témoins

Le GRAME estime le temps nécessaire pour l'adoption de sa preuve et la présentation des points importants de celle-ci à trente (30) minutes. Les témoins du GRAME sont Mmes Nicole Moreau et Valentina Poch, analystes.

Temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins du Distributeur

Panel 1: 10 minutes;
Panel 2: 10 minutes;
Panel 3: 30 minutes;
Panel 4: 30 minutes.

Le GRAME souhaite réserver son droit de contre-interroger les témoins des intervenants.

Temps prévu pour l'argumentation et autres commentaires

Le GRAME n'entend pas soulever de moyen préliminaire et n'a pas de commentaire à formuler sur le sujet (politique financière) pour lequel le Distributeur ne prévoit pas présenter de témoin. Quand au temps prévu pour l'argumentation finale, la soussignée demande à la Régie de prévoir une durée d'environ trente (30) minutes.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Éric Fraser pour le Distributeur (par courriel)